

## Procès-verbal du Conseil municipal du mardi 3 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois le 3 janvier, à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**,

Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire

Dûment convoqués le 30 décembre 2022.

**Présents** : Marc FLEURY, Pierre-Damien GALENE, Jérôme GINOLLIN, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET, Céline ROCH EUVRARD, , Serge TICHKIEWITCH.

**Absents excusés** : Odile CHALAMEL (pouvoir à Amandine PAGET), Mathieu SCIASCIA (pouvoir à Serge TICHKIEWITCH)

**Secrétaire de séance** : Amandine PAGET

**Assistent à la réunion** : Christophe MAREC

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 7 représentés : 2
Quorum : 6

L'ordre du jour de la réunion comprend les questions suivantes :

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 6 décembre 2022

Projets de délibérations :

1. Contrat de mandat Chateau n°1 avec GCAT
2. Demande de subvention Département Hébergements touristiques marchands
3. Demande de subvention Contrat Région
4. Demande de subvention Centre Bourg
5. Vente École de la Combe

Questions diverses :

1. Préparation Vœux du Maire du 7 janvier
2. Présentation des comptes 2022

### **Approbation du procès-verbal conseil du 6 décembre 2022**

Approuvé à l'unanimité des présents et représentés

### **Délibérations**

#### **1 - Contrat de mandat Chateau n°1 avec GCAT**

Afin de simplifier les démarches de réservation d'hébergement pour les clients de la station des Aillons-Margéziat et du Cœur des Bauges, Grand Chambéry Alpes Tourisme a mis en place un service de Centrale de réservation qui propose différents types d'offres d'hébergement. En sa qualité d'organisme local de tourisme, la Centrale de réservation de Grand Chambéry Alpes tourisme respecte les dispositions de Code du tourisme relatives à la commercialisation de séjours touristiques.

Un contrat a été rédigé avec pour objet de confier à la Centrale de réservation de Grand Chambéry Alpes Tourisme le soin de commercialiser les hébergements au nom de la commune pour le gîte du Chateau n°1

Après avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Le Maire à signer le contrat tel que rédigé, avec Grand Chambéry Alpes Tourisme.

→ **Adoption à l'unanimité**

#### **2 - Demande de subvention Département : Hébergements touristiques marchands**

Lors de l'appel d'offres pour la piscine, la demande de subvention initiale a été réalisée en tenant compte des coûts prévisionnels du marché, en date du 17 mai 2022, avec 3 600 870,00 € HT de travaux et 792 191,40

€ HT de frais annexes. Suite à l'appel d'offres, les coûts au 20 décembre 2022 sont montés respectivement à 4 709 580,00 € HT et 1 036 107,60 € HT.

Les retours des premières subventions sont de :

Agence Nationale du sport :	400 000 €
Énergies renouvelables et Thermiques :	237 750 €
FNADT-CIMA :	263 583 €

Nous devons relancer l'État pour la DSIL/DETR, la Région sur l'hébergement touristique et l'Aménagement du territoire, le Département pour la piscine et l'hébergement touristique et Grand Chambéry, en se basant sur les nouveaux tarifs.

Le conseil municipal, après étude du dossier, autorise Le Maire à rechercher des soutiens financiers.

Il est décidé de solliciter auprès du Département de la Savoie les subventions mobilisables dans le cadre du Programme d'aide aux hébergements touristiques marchands, concernant la rénovation thermique du complexe des Nivéoles d'Aillon le Jeune.

La commune sollicite la subvention la plus élevée possible et de pouvoir lancer cette opération par anticipation

→ **Adoption à l'unanimité**

### **3 - Demande de subvention Contrat Région**

Le conseil municipal, après étude du dossier, autorise Le Maire à rechercher des soutiens financiers.

Il est décidé de solliciter auprès de la Région les subventions mobilisables dans le cadre du Contrat Région, concernant la rénovation thermique du complexe des Nivéoles d'Aillon le Jeune.

La commune sollicite la subvention la plus élevée possible et de pouvoir lancer cette opération par anticipation

→ **Adoption à l'unanimité**

### **4 – Demande de subvention Centre Bourg**

Une étude d'aménagement du centre bourg a été réalisée et doit permettre de faire les dossiers d'autorisation nécessaires. Nous devons contacter Grand Chambéry pour que l'agglo puisse intervenir simultanément pour les conduites d'eau et d'assainissement, voir avec la Fruitière si elle souhaite se brancher sur le réseau de chaleur et voir avec le SDES pour l'enfouissement des réseaux.

Le conseil municipal, après étude du dossier d'aménagement du Centre Bourg, autorise Le Maire à rechercher des soutiens financiers.

Il est décidé de solliciter auprès de l'État, de la Région, du Département, de Grand Chambéry les subventions mobilisables concernant la rénovation du Centre Bourg d'Aillon le Jeune.

La commune sollicite les subventions les plus élevées possibles et de pouvoir lancer cette opération par anticipation.

→ **Adoption à l'unanimité**

## 5 - Vente École de la Combe

La commune est propriétaire d'une parcelle cadastrée AA-214, située à Aillons-Margéraz-1000, d'une superficie de 901 m<sup>2</sup>, sur laquelle est construit un bâtiment d'une superficie de 170 m<sup>2</sup>, ancienne École de la Combe.

Une convention a été signée en date du 1er juillet 2021 concernant la mise à disposition à titre temporaire de la parcelle et de son bâtiment, entre la commune et la société ScienceExplo. Cette convention a été renouvelée le 9 février 2022.

Cette mise à disposition ne pouvant être renouvelée dans la forme, nous devons établir un bail de location avec promesse de vente devant notaire, la vente devant être réalisée dans l'année 2023.

- La commune a demandé un avis de valeur à l'Immobilière du Parc, transmis au conseil
- La zone est classée au PLUi HD en zone At, agricole tourisme, permettant le maintien et le développement des activités de tourisme 4 saisons. Ce classement interdit la transformation des locaux en habitation.
- Le bâtiment a vocation d'être utilisé par ScienceExplo pour le développement de ses activités d'animation et de formation scientifiques dans des domaines divers avec une dominante sur l'astronomie
- A ce titre, le développement de ces activités valorise le site d'activités de loisirs de montagne et est un atout majeur pour le développement de sa diversification touristique.

Après échanges, l'estimation du coût de l'ensemble terrain et habitation amène le conseil à proposer un bail de location de 800 € par mois avec une proposition de vente de 300 000 € net vendeur

→ **Adoption à l'unanimité**

## Questions diverses :

### 6 - Préparation Vœux du 7 janvier

La cérémonie des vœux se déroulera le Samedi 7 janvier, à 18h, salle de l'Europe.

Une discussion est ouverte sur les thèmes à aborder par le Maire dans son discours.

### 7 - Présentation des comptes 2022

Le Maire présente une première version des résultats financiers de l'année 2022, montrant un résultat positif permettant de retrouver après ces années Covid des ratios très corrects montrant une situation saine nous permettant d'envisager l'emprunt pour la piscine sans difficultés.

Il propose de réunir la commission finances le 16 janvier 2023, à 17h, afin d'analyser les comptes finaux 2022.

Un débat d'orientation budgétaire sera fait au conseil du 7 février et le budget sera voté au conseil du 7 mars.

Prochain conseil le 7 février 2023,

La séance est levée à 22h.

Le Maire,

Le Secrétaire



Serge TICHKIEWITCH

Amandine PAGET